

COMMENT DEMANDER SA VOIE D'ORIENTATION APRÈS LA 2^{de} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE ?

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre **identifiant** et **mot de passe**
de votre compte **EduConnect**
ou utilisez **France Connect**.

Plus d'informations au verso.

CHOIX D'ORIENTATION

Du : 13 février 2026 Au : 15 mars 2026

Conseil de classe du 2^e trimestre/1^{er} semestre : 19 au 26 mars

- 1 Avant le conseil de classe**
Connectez-vous au portail **Scolarité Services** : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre choix d'orientation**
parmi les possibilités suivantes :
 - 1^{re} générale (sélection de quatre enseignements de spécialité et éventuellement un cinquième s'il n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté) ;
 - 1^{re} technologique (sélection de la série technologique) ;
 - 1^{re} préparant au brevet de technicien métiers de la musique.Vous pouvez saisir jusqu'à 10 choix d'orientation et une demande d'accès à la voie professionnelle par ordre de préférence.

Les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, demandez conseil au professeur principal.

- 2 Après le conseil de classe**
Connectez-vous pour **consulter son avis sur les voies d'orientation choisies**.

CHOIX DÉFINITIFS DE FIN D'ANNÉE Du : 13 avril 2026 Au : 22 mai 2026

Conseil de classe du 3^e trimestre/2^e semestre : 28 mai au 2 juin

- 3 Avant le conseil de classe**
Connectez-vous à **Scolarité Services** pour **formuler votre choix d'orientation pour la rentrée prochaine**.
Vous pouvez saisir jusqu'à 10 choix et un accès à la voie professionnelle en les classant par ordre de préférence.
- 4 Après le conseil de classe**
Connectez-vous pour **prendre connaissance de la proposition du conseil de classe et donner votre réponse** :
 - D'accord** : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation.
 - Pas d'accord** : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.

Si vous demandez un accès à la voie professionnelle, contactez le chef d'établissement pour effectuer les démarches nécessaires.

Toute l'information sur education.gouv.fr/orientation2nde

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

EduConnect

Activez votre compte **EduConnect** ou utilisez **FranceConnect**
pour profiter du portail **Scolarité Services**.

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements pour **suivre la scolarité de vos enfants**.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **EduConnect** ou avec **FranceConnect**
sur teleservices.education.gouv.fr

- 1** Pour activer votre compte, vous avez besoin du **numéro de téléphone portable** donné lors de l'inscription de vos enfants.

- 2** Une fois que votre compte est activé, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du **lundi au vendredi de 8 h à 20 h**
(heure de Paris, prix d'un appel local)